

**COMITE SYNDICAL DU
S.I.V.U. BORDEAUX - MERIGNAC
POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Séance du 21/05/2015

ORDRE DU JOUR

- ↳ Désignation du secrétaire de séance
- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2014

• **Délibérations**

1. Assimilation de l'établissement SIVU BORDEAUX-MERIGNAC à la strate démographique communes de 40 000 à 80 000 habitants D/2015-001
2. Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des services et modification du régime indemnitaire du SIVU BORDEAUX – MERIGNAC D/2015-002
3. Choix de la société chargée de la location des véhicules frigorifiques D/2015-003
4. Avenants de prolongation aux marchés de denrées alimentaires D/2015-004
5. Compte de gestion 2014 D/2015-005
6. Compte administratif 2014 D/2015-006
7. Affectation des résultats D/2015-007
8. Budget Supplémentaire 2015 D/2015-008

• **Communication**

• **Questions diverses**

Présents à titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, LIRE, et POITREAU et Messieurs BRASSEUR, du PARC et LAMAISON

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, BOUILHET, DARTEYRE JARTY-ROY, LABORDE, WALRYCK, et RAUX et Monsieur PRADELS

Invités :

Madame BRILLAC (chargée de mission à la Ville de Bordeaux) et Messieurs LEURET (Directeur Général Adjoint de la Ville de Bordeaux) et MOUGIN (Receveur des Finances de Bordeaux Métropole)

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU.

Madame CUNY :

Le quorum est atteint nous pouvons donc commencer.
Madame JAMET est désignée comme secrétaire de séance.

Madame CUNY :

Je souhaite que nous fassions un tour de table afin de nous présenter à notre nouveau Directeur Général à qui je laisserai ensuite la parole.

(le tour de table est fait)

Monsieur SIMON :

Après un premier poste au Conseil Général de la Gironde, j'ai occupé plusieurs fonctions de dirigeant territorial dont celles de Directeur Général des Services de la mairie de Bruges, puis de Directeur Général Adjoint de la mairie d'Angoulême. J'ai ensuite occupé les fonctions de Directeur Délégué au CCAS de Bordeaux, poste que j'ai quitté pour le SIVU après mon recrutement par un jury. J'ai une expérience en restauration collective puisque j'ai travaillé, entre autre, pour un GIP associant l'hôpital et la Ville d'Angoulême sur ce thème.

Lors de mon recrutement, la Présidente et la Vice-Présidente du SIVU ont défini deux objectifs prioritaires, d'une part, la maîtrise économique de l'établissement en maintenant le niveau de sécurité et de qualité actuel et, d'autre part, l'élaboration d'une hypothèse de stratégie de développement afin de répondre à l'accroissement démographique des Villes.

Je tiens à remercier les équipes du SIVU et des Villes pour l'accueil qu'elles m'ont réservé.

Je me rendrai disponible afin de vous rencontrer individuellement si vous le souhaitez.

Madame CUNY :

Je vous remercie pour votre présentation.

Le premier point inscrit à l'ordre du jour est l'approbation du procès-verbal du 12 décembre 2014. Avez-vous des questions ou observations ? Non ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Assimilation de l'établissement SIVU BORDEAUX-MERIGNAC à la strate démographique - communes de 40 000 à 80 000 habitants D/2015-001

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Je vous propose d'étudier cette délibération parallèlement avec la suivante, puisqu'elles sont subordonnées l'une à l'autre.

Je laisse la parole à Monsieur LEURET.

Monsieur LEURET :

Depuis sa création, le SIVU a augmenté sa production de plus de 30 % et a modifié l'établissement en conséquence. Les démarches de sécurité à mettre en œuvre sont devenues plus drastiques et les procédures contentieuses ou juridiques plus complexes. Les hypothèses de croissance démographique des villes imposent une réflexion sur une évolution encore plus importante de la structure.

Monsieur IAPICHINO a accepté d'assumer la direction du SIVU depuis plusieurs années et nous l'en remercions. Cependant, les nouveaux enjeux évoqués ont rendu nécessaire le recrutement d'un Directeur Général des Services. Un appel à candidature, tout d'abord interne aux deux villes, puis national a été lancé. Beaucoup de candidats, issus de l'ensemble du territoire, ont postulé. A l'issue des différentes phases de recrutement, conduites par un jury, la candidature de Monsieur SIMON a été retenue.

Cependant, le SIVU n'avait, jusqu'alors, pas demandé l'assimilation de l'établissement à la strate démographique d'une commune de 40 000 à 80 000 habitants, assimilation qui lui aurait permis de recruter cet emploi fonctionnel. Afin de répondre à l'urgence du besoin, il a été décidé que le recrutement se ferait par mutation, conformément aux statuts, mais que la demande d'assimilation serait faite en parallèle de façon à détacher Monsieur SIMON sur l'emploi fonctionnel pour lequel il a été recruté.

Monsieur du PARC :

L'assimilation à cette strate démographique est-elle liée au nombre de repas fabriqués ?

Monsieur LEURET :

Non, dans le cadre des établissements publics l'assimilation est obtenue sur des critères définis par les textes, critères qui sont détaillés dans la délibération.

Monsieur MOUGIN :

La fonction publique peut créer des emplois fonctionnels correspondant à une strate démographique, soit légitimée par le nombre d'habitants, établissement à fiscalité propre, soit par des spécificités définies par les textes. L'organe délibérant doit ensuite, s'il le souhaite délibérer pour la création de ou des emplois fonctionnels correspondant.

Monsieur BRASSEUR :

Ce n'est pas une situation nouvelle, pourquoi ne se pose-t-on cette question qu'aujourd'hui ?

Madame CUNY :

Lors du recrutement, les membres du jury n'avaient pas connaissance du fait que le SIVU n'avait jamais demandé une assimilation auquel il pouvait prétendre. Il s'agit donc simplement aujourd'hui de régulariser cette situation, pour que le poste offert soit en corrélation avec le profil diffusé lors du recrutement.

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour : 8

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et modification du régime indemnitaire du SIVU BORDEAUX – MERIGNAC D/2015-002

(Lecture est faite du document)

Madame JAMET :

Je tiens à signaler que, pour ce qui concerne la prime de responsabilité, il est indiqué qu'il s'agit d'un pourcentage mais il n'est pas précisé de quelle partie du traitement.

Madame VEZIN :

C'est un oubli qui sera réparé, il s'agit d'un pourcentage du traitement brut indiciaire.

Monsieur BRASSEUR :

Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste la transformation du poste de Directeur Général en Directeur Général des Services ?

Monsieur LEURET :

C'est un changement statutaire qui permet une évolution de carrière et une assiette de rémunération différente.

Monsieur BRASSEUR :

Nous allons changer toutes les données alors que Monsieur SIMON n'est nommé que depuis 5 mois ?

Monsieur LEURET :

Il ne s'agit pas de changer les données mais de répondre aux engagements pris par les Villes au moment de son recrutement.

Monsieur SIMON :

Il s'agit d'un détachement sur 5 ans qui correspond aux postes précédemment occupés.

Monsieur BRASSEUR :

Les objectifs à atteindre sont-ils déterminés ?

Madame CUNY :

C'est un débat entre la Vice-Présidente, Monsieur SIMON et moi-même.

Madame JAMET :

Cependant, les principaux objectifs définis pour le SIVU devraient être débattus en Comité Syndical.

Monsieur LEURET :

Les objectifs du SIVU font l'objet de délibérations présentées au Comité Syndical, néanmoins les objectifs personnels sont fixés par l'autorité.

Madame JAMET :

Je souhaiterais que soient débattus les objectifs collectifs hors cadre d'évaluation statutaire puisque nous sommes déjà au mois de juin.

Madame MARCHAND :

Ce sont des points débattus régulièrement depuis la création du SIVU. Les objectifs définis précédemment par le comité syndical ont été précisés lors des entretiens que nous avons eus avec les candidats et reprécisés lors du recrutement de Monsieur SIMON.

Monsieur BRASSEUR :

C'est une décision stratégique qui a donc été prise par la mandature précédente. Est-ce que Monsieur SIMON a été engagé sur objectifs, ou sont-ils seulement fixés maintenant ?

Monsieur SIMON :

La définition d'objectifs est une constante lorsque lorsqu'il s'agit d'un emploi fonctionnel. J'y ai été soumis tout au long de ma carrière.

Madame CUNY :

J'attire votre attention sur le fait que Monsieur SIMON a indiqué les objectifs collectifs qui lui ont été donnés lorsqu'il s'est présenté en début de réunion. En substance :

- Sécurisation économique de l'établissement, en maintenant le niveau actuel de qualité et de sécurité alimentaire
- Travailler sur des projets qui permettront de répondre à l'augmentation de l'activité prévisible au regard des perspectives d'accroissement des villes.

Monsieur SIMON :

Il faut dissocier la situation individuelle, des enjeux collectifs. Si les objectifs de l'établissement doivent nécessairement et obligatoirement être débattus et validés par cette assemblée, tout ce qui touche à la situation individuelle d'un agent est de la seule prérogative de l'organe exécutif, en l'occurrence et pour ce qui concerne le SIVU, sa Présidente.

Madame MARCHAND :

La définition du poste a bien été présentée à l'ensemble du Comité Syndical en fonction des objectifs définis.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour : 8

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Avenants de prolongation aux marchés de denrées alimentaires D/2015-004

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Il s'agit de prolonger, de six mois, 19 marchés dont la fin de période est fixée à la fin du mois de juin. Cela permettra d'harmoniser les durées de l'ensemble des marchés du SIVU.

Madame JAMET :

Concernant les marchés de pain, est-il possible de commander du pain bio ?

Monsieur IAPICHINO :

Il y a très peu de boulangerie qui fabriquent du pain bio. Actuellement, seule la boulangerie Bouniord serait en capacité de répondre à une partie de la demande.

Madame JAMET :

Dans le prochain marché, sera-t-il possible d'intégrer des critères de bio ?

Madame LACOMBE :

Il s'avère très complexe, voire impossible, pour les boulangers de répondre à ce genre de critère. De plus, les obligations formulées dans les cahiers des charges (livraison quotidienne, pas de possibilité de fermeture annuelle, livraison directe des sites et donc véhicules de livraison) interdisent à beaucoup de boulangers de répondre à nos appel d'offres.

Monsieur SIMON :

En effet, hormis pour le portage à domicile, les boulangers livrent directement sur les sites et c'est un problème insoluble pour nombre de boulangers de quartier.

La fiabilité de la livraison du pain est enjeu important pour nos convives. Nous avons dû faire face il y a peu de temps à la fermeture soudaine d'une boulangerie, du fait d'une mise en liquidation. La réactivité de nos équipes a permis de trouver une solution pérenne en 2 jours pour les 5 000 rationnaires concernés. Il s'agissait de la première situation de crise à la laquelle j'ai été confronté et cela a été une expérience très enrichissante.

Madame MARCHAND :

Tout à fait, bien que cette situation soit très indépendante de notre volonté, lorsqu'un fournisseur est mis en liquidation, il n'est pas obligé d'en informer ses clients.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?

Je vous propose de voter.

Votes pour : 8

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Choix de la société chargée de la location des véhicules frigorifiques D/2015-003

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Il s'agit de valider les choix effectués lors de la Commission d'Appel d'Offres du 6 mai dernier. Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Nous allons procéder au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Compte de gestion 2014 D/2015-005

(Lecture est faite du document)

Monsieur MOUGIN :

La situation financière du SIVU est saine. Nous pouvons constater un excédent sur la section de fonctionnement, essentiellement lié à la hausse de l'activité et par conséquent à l'augmentation du nombre de repas vendus, tant en dépenses qu'en recettes.

La structure couvre ses charges et ne fait pas de bénéfice, cependant le résultat progresse régulièrement. Nous pouvons donc constater une bonne maîtrise de la masse financière. La section d'investissement est essentiellement consacrée au remboursement de l'emprunt lié à l'acquisition du terrain et à la construction du bâtiment. La politique menée est logique et saine.

Trois éléments positifs sont à retenir :

- ⇒ Les délais de paiement globaux sont à 27,92 jours (maximum 30 jours)
- ⇒ Les factures sur l'exercice courant sont payées à hauteur de 97% dans l'année et le taux de recouvrement à N-1 est à 99%.
- ⇒ La qualité des comptes internes est très satisfaisante, le compte de gestion permet de noter une situation financière saine.

Monsieur DU PARC :

Quelle est la différence entre le compte de gestion et le compte administratif ?

Monsieur MOUGIN :

Ce sont deux entités différentes qui présentent les comptes. En effet, le compte administratif est présenté par l'ordonnateur, le SIVU, et le compte de gestion est présenté par le comptable public (trésorier) que je représente aujourd'hui.

Madame LACOMBE :

On peut trouver, en simplifiant les principes, une équivalence entre le public et le privé : le compte de résultat correspond au compte administratif et est tenu par l'ordonnateur (la Présidente) et le bilan correspond au compte de gestion et est tenu par le comptable (le Trésorier).

Monsieur LAMAISON :

L'excédent global de fonctionnement est de 393 000 €, saurons-nous comment ils ont été investis ?

Madame LACOMBE :

Vous prendrez cette décision lors de la délibération concernant l'affectation des résultats qui va vous être proposée tout à l'heure.

Monsieur MOUGIN :

Je vous propose de vous communiquer un document reprenant la synthèse des informations que je vous ai communiqué et qui pourra être annexé à ce procès-verbal.

Madame CUNY :

Je vous en remercie, cela sera fait.

Avez-vous d'autres observations ? Non ?

Nous allons procéder au vote.

Votes pour : 8

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Compte administratif 2014 D/2015-006

(Lecture est faite du document)

Monsieur BRASSEUR :

Il serait souhaitable, pour le prochain budget, d'avoir une projection sur écran qui nous permettrait de suivre tous ensemble et clarifierait les explications.

Madame CUNY :

En effet, et je m'engage à ce que cela soit fait.

Monsieur SIMON :

Vous avez une présentation du compte administratif en version simplifiée. Il est à noter une augmentation de 4,35% du coût alimentaire pour une augmentation de 5% du nombre de repas.

Madame LACOMBE :

Il n'est pas possible de prévoir exactement en début d'année le nombre de repas que nous allons produire puisqu'une partie des convives n'est pas maîtrisée (effectifs de la rentrée scolaire de septembre). Le compte alimentaire correspond à plus de la moitié du budget et il n'est pas toujours facile d'anticiper les choix des convives.

Monsieur SIMON

Vous pouvez constater un écart de 500 000€ entre la prévision et la réalisation, dont plus de la moitié est probablement liée à la variation des effectifs. Nous pouvons donc en conclure que plus nous arriverons à sécuriser les prévisions des effectifs et plus nous réduirons les pertes. L'analyse doit être plus sécurisée afin de limiter les écarts.

Monsieur BRASSEUR :

J'imagine que vous avez des statistiques qui vous permettent une analyse de plus en plus fine quant aux effectifs.

Madame POITREAU :

Les modifications liées à la réforme des rythmes scolaires ont dû bousculer vos prévisions ?

Monsieur SIMON :

Nous disposons d'outils de prévision qui peuvent, en effet, subir de grands bouleversements, telle la réforme des rythmes scolaires. Cependant le travail collégial, entamé, entre le SIVU et les villes conduira à une fiabilisation des effectifs prévisionnels et à un partage du risque.

Madame MARCHAND :

Les prévisions sont calquées à date égale et sont pratiquement identiques d'une année sur l'autre.

Monsieur SIMON :

Il faut travailler sur du vécu. Cependant si l'exercice s'avérait fiable, nous ne constaterions pas cet écart financier important.

Monsieur BRASSEUR :

Avez-vous des comparaisons avec d'autres établissements similaires ?

Monsieur SIMON :

Beaucoup d'établissements travaillent en forfaitisation. D'autres, comme nous, travaillent en partageant les risques entre les partenaires puisque l'écart zéro n'existe pas.

Monsieur DU PARC :

A quoi correspondent les dépenses de maintenance du site internet, le SIVU en possède un ?

Monsieur SIMON :

Oui, l'adresse est www.le-gout-dans-nos-assiettes.com.

Ce site permet de connaître les menus par site et notamment pour les parents dont les enfants présentent des allergies, l'intégralité des composantes de chaque plat par le biais des fiches techniques associées. Nous sommes les seuls en France à répondre à cette obligation légale.

Cependant, ce site est perfectible, notamment au travers d'une diversité et d'une actualisation d'informations sur la vie du SIVU : les visites d'autres collectivités, les initiatives, la technicité de nos process et des technologies de pointe utilisées...

Madame LIRE :

S'agissant de la rémunération du personnel, en augmentation, je note que dans l'établissement nous avons des contrats à durée déterminée (CDD) et un contrat à durée indéterminée. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

Madame VEZIN :

Notre établissement doit faire face à la problématique de métiers inexistant dans le répertoire des métiers territoriaux : chef d'exploitation, chef de production, qualitatif, responsable sécurité alimentaire... Ils sont pourtant notre quotidien lorsque nous recrutons sur des postes qualifiés et nous n'avons, en général, jamais de postulants statutaires.

Nous informons donc ces agents, lors de leur recrutement, qu'ils doivent passer un concours afin de bénéficier du déroulement de carrière statutaire. Deux agents, recrutés en CDD sur des emplois nécessitant des qualifications particulières ont réussi un concours en 2014 et ont été nommés stagiaires. Les autres vont le présenter.

La volonté politique mise en place depuis l'ouverture du SIVU a toujours été de veiller à limiter aux strictes nécessités, liées à l'impératif de quotidienneté de l'activité, l'emploi précaire. Cependant, la maîtrise de la masse salariale reste un objectif constant et nous conduit à panacher les modes de recrutement dans le strict respect du statut.

Madame LIRE :

Une loi a été votée concernant la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique. L'avez-vous mise en application ?

Madame VEZIN :

Oui, mais seul un agent pouvait, à l'époque, y prétendre. L'opportunité lui en a été offerte, conformément à la loi.

Madame LIRE :

Lorsque vous recrutez un ingénieur comment arrivez-vous à ajuster sa rémunération ?

Madame VEZIN :

Pour les recrutements sur poste ouvert, nous avons pour principe d'ajuster la rémunération sur le grade sur lequel les agents sont recrutés, de façon à ne pas constater de baisse de salaire suite à une réussite au concours. C'est une information qui est faite lors du recrutement, en termes de rémunération brute annuelle.

Monsieur SIMON :

J'ai noté dans cet établissement une volonté de sédentarisation et une demande forte de sécurisation de l'emploi.

Madame LIRE :

Les agents contractuels ont-ils un régime indemnitaire ?

Madame VEZIN :

Concernant le personnel qualifié, le régime indemnitaire est similaire à celui des titulaires. Pour les contrats de remplacement, le régime indemnitaire est un peu inférieur à celui des titulaires. Tous les agents travaillant au SIVU bénéficient d'un régime indemnitaire, selon la volonté du comité syndical exprimé lors de l'approbation des délibérations créant ce régime indemnitaire.

Madame LIRE :

Avez-vous des agents qui ont le statut de travailleurs handicapés ?

Madame VEZIN :

Nous sommes au-dessus du seuil de l'obligation légale, car, malheureusement, nous nous auto-alimentons au travers des maladies professionnelles déclarées. Nous bénéficions de l'aide du FIPHP (fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique), notamment pour la mise en place de cursus de formation lors de reclassement médicaux.

Monsieur LAMAISON :

A quoi correspond le compte 6226 : honoraires ?

Madame LACOMBE :

Il s'agit des frais d'honoraires des avocats qui traitent deux affaires en cours.

Monsieur LAMAISON :

A quoi correspondent la ligne ICNE compte 66112 ?

Madame LACOMBE :

Il s'agit des intérêts courus non échus. Cela correspond à une provision sur les intérêts qui courent de la date de remboursement de la ou des échéances des prêts, jusqu'au 31 décembre de l'exercice en cours. Ces écritures sont ensuite contrepassées pour la même valeur sur l'exercice suivant.

Il s'agit d'opérations purement budgétaires et règlementaires qui n'impactent pas la trésorerie du SIVU.

Monsieur MOUGIN :

Il s'agit d'un principe des dépenses constatées par anticipation, comme cela est également le cas, par exemple, pour les contrats d'assurance lorsque l'échéance n'est pas fixée au 1^{er} janvier de l'année.

Monsieur LAMAISON :

Sur l'ensemble, le solde des emprunts est bien celui qui figure en page 12 du document ?

Madame LACOMBE :

Le montant du capital restant dû correspond aux emprunts contractés pour les opérations liées à la construction du bâtiment (acquisition foncière, construction, aménagement, matériel) et à la construction de la nouvelle station de pré traitement des effluents.

Une partie des emprunts contractés initialement a été remboursée par anticipation avec les fonds libérés par le remboursement de la TVA.

Ces emprunts ont été contractés sur 20 ans, ce qui correspond à la période définie pour l'amortissement des biens.

Monsieur LAMAISON :

Vous n'avez aucune subvention ?

Madame LACOMBE :

Les recettes du SIVU sont, à l'exception de la subvention AGRIMER d'un très faible montant, uniquement composées de la vente des repas et des divers produits d'épicerie à ses clients.

C'est pour cette raison que le budget est voté en hors taxe. La TVA est, en effet, récupérée mensuellement, comme pour une entreprise privée, par le biais de déclarations mensuelles. C'est l'une des règles de la comptabilité publique lorsque l'établissement peut directement être mis en concurrence avec des prestataires privés.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations concernant le compte administratif ? Non ?

Madame la Présidente sort de la salle afin que le Comité Syndical puisse procéder au vote et Madame la Vice-Présidente prend la présidence de séance.

Madame MARCHAND :

(Lecture est faite du document)

Avez-vous d'autres observations ? Non ?

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote

Qui vote pour : 7

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

(Madame Emmanuelle CUNY est rappelée et revient dans la salle)

Madame la Présidente, j'ai le plaisir de vous annoncer que la délibération approuvant le compte administratif établi sous votre présidence a été adoptée à l'unanimité.

Madame CUNY :

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez.

7. Affectation des résultats D/2015-007

(Lecture est faite du document)

Madame LACOMBE :

Il vous est proposé de décider, comme cela a été évoqué précédemment, de l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2014.

L'excédent de fonctionnement serait utilisé pour compenser une dépense prévisible de l'augmentation des denrées alimentaires. Cela permet de lisser le coût du repas.

Monsieur SIMON :

Il est envisagé d'utiliser l'excédent de la section d'investissement pour financer les besoins de réaménagement du site imposés par l'augmentation de l'activité, notamment au niveau de la capacité de stockage du site. Cela permet d'autofinancer certains investissements et donc de diminuer le recours à l'emprunt.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Budget Supplémentaire 2015 D/2015-008

(Lecture est faite du document)

Monsieur SIMON :

Une note explicative accompagne la délibération et les documents budgétaires.

Les reports évoqués concernent l'acquisition de la machine à eau ozonée et les travaux connexes nécessaires à son installation. Les crédits avaient été votés sur des exercices antérieurs et l'installation a été réalisée en 2015. Ce nouveau matériel est, actuellement, en phase de tests.

Les travaux concernant les vestiaires, liés initialement au nouveau marché de cette prestation, ont été suspendus. Une réflexion globale sur une nouvelle organisation du flux doit être menée afin de définir les travaux à mettre en œuvre (croisement linge sale et linge propre).

Enfin, un travail sur la mise en place d'un schéma directeur informatique, permettra une planification d'investissements sur 3 ou 4 ans. Ce plan sera présenté en Comité Syndical. Des crédits ont d'ores et déjà été prévus pour le démarrage de ce travail.

En parallèle, une rencontre avec le directeur de la société PYRAMID, logiciel de gestion de production assisté par ordinateur (GPAO) DATAMEAL, est prévue au mois de juin. Nous rencontrons un certains nombres de problèmes qui polluent le quotidien de la structure et qui doivent trouver des solutions dont certaines sont de la responsabilité du fournisseur.

Madame JAMET :

Est-ce que vous envisagez la mise en place de l'open data ?

Monsieur SIMON :

Une migration vers l'Open est une démarche lourde qui doit être accompagnée. La problématique du SIVU est dans l'interfaçage des logiciels métiers, dont DATAMEAL. Cela s'avère souvent très problématique.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur SIMON :

Je tiens à vous informer de notre projet de collaboration avec Bordeaux Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre de Bordeaux S.O Good. Cette opération est proposée en partenariat avec un chef étoilé, Stéphane CARRADE, chef de cuisine au grand hôtel de Bordeaux. Il s'est montré très intéressé par ce challenge et proposera un menu gastronomique adapté à la restauration collective. Cela va avoir un impact financier, puisque le menu sera plus onéreux qu'un menu classique. Cela interviendra en fin d'année.

Madame MARCHAND :

La dernière démarche de ce type, avec le chef Christophe GIRARDOT, avait été très convaincante et, dans l'ensemble, les menus à thème sont très appréciés.

Madame CUNY :

Ce sont toujours des rencontres et des expériences très enrichissantes.

Monsieur BRASSEUR :

J'aimerais savoir en quoi consiste le rôle de secrétaire de séance ?

Madame VEZIN :

Sa désignation, à chaque séance, est une obligation prévue par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Cependant, le projet du procès-verbal est rédigé par le personnel administratif et est soumis à l'approbation du comité syndical au début de la séance suivante.

Madame JAMET :

Serait-il possible de mettre les délibérations dans le contenu du procès-verbal afin que cela soit plus lisible ?

Madame VEZIN :

Nous avons obtenu le label d'établissement bio engagé. Outre l'aspect bio concernant l'achat de denrées nous veillons également à limiter tout type de gaspillage.

Conformément à votre demande, vous pouvez maintenant trouver sur le site, en général dans la semaine qui suit le comité, l'ensemble des délibérations reprises dans le procès-verbal qu'il vous est demandé d'approuver.

La mise en page du procès-verbal sera modifiée de façon à mettre en évidence le numéro et l'objet des délibérations, de façon à ce que l'ensemble des documents puisse être regardé en parallèle.

Madame JAMET :

A ce propos, où en est-on de l'étude sur le gaspillage ?

Madame CUNY :

Ce travail, complexe, est en cours de réalisation : il est trop tôt pour en établir une synthèse fiable qui permette de proposer des pistes d'amélioration.

Il est prévu qu'un point vous soit présenté lors de notre prochain comité syndical.

A ce propos, je vous propose des dates et heures pour les prochaines réunions :

Commission d'appel d'offres le 2 juillet 2015 à 14 heures 30

Comité Syndical le 9 juillet 2015 à 9 heures.

Vous n'avez plus d'autres questions ? Non, je vous propose de lever la séance.

La séance est levée à 16h45.